Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction mobilité, emplois,carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDMEC/2015-78** **28/01/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 6

Objet : Appel à candidatures : 6 postes dans le 2ème cercle.

Plusieurs postes (catégorie A/A+) sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Agence pour le Développement de la Coopération Internationale dans les domaines de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux (ADECIA) :

1 poste d'expert long-terme international - responsable de projet de coopération internationale en Macédoine dans le cadre d'un jumelage IPARD 2014-2020 (F/H) (catégorie A ou A+) à SKOPJE.

1 poste d'expert long-terme international - responsable de projet de coopération internationale en Tunisie dans le cadre d'un jumelage "agriculture et développement rural" (F/H) (catégorie A ou A+) à TUNIS.

1 poste d'expert long-terme international - responsable de projet de coopération internationale en Tunisie dans le cadre d'un jumelage "maîtrise des risques sanitaires et environnementaux" (F/H) (catégorie A ou A+) à TUNIS.

Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (ANSES) :

1 poste de chargé(e) de projets scientifiques et techniques en génomique bactérienne (catégorie A ou agent contractuel) à MAISONS-ALFORT (94).

Agence de Services et de Paiement (ASP) :

1 poste de chef(fe) de service formation professionnelle et emploi (catégorie A) à LE LAMENTIN (Martinique).

Parc National des Cévennes :

1 poste de chargé(e) de mission réalisation d'un état des lieux des connaissances sur les milieux aquatiques (catégorie A ou agent contractuel) à FLORAC (48).

Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières

Signé : Michel GOMEZ

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Expert long-terme International
Responsable de projet de coopération internationale en Macédoine à Skopje dans le cadre d'un jumelage IPARD 2014-2020 (F/H)
Début de mission estimée : Septembre 2015

<table>
<tr><td colspan="3">Catégorie A / A+
Niveau de classement parcours professionnel : 3</td></tr>
<tr><td>Missions de la structure</td><td colspan="2">Un appel à proposition va être lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Macédoine de 24 mois pour renforcer les autorités nationales(Autorité de gestion et Agence de paiement) dans l'élaboration et la mise en œuvre de politique de développement rural 2014-2020, financée par les fonds de pré-adhésion. Le projet de jumelage s'intitule : « Upgrade of institutional and administrative capacities in agriculture and rural development in line with the requirements for EU accession " in order to further prepare the establishment of an effective and financially sound paying body for the disbursement and control of agricultural funds) ».
La France envisage de répondre à cet appel à candidatures. Elle doit notamment proposer un(e) chef de projet et un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">Le but du projet sera de renforcer les capacités internes de l'autorité de gestion et de l'agence de paiement des aides de l'agriculture, et du développement rural (AFSSARD) et de l'accompagner durant la phase de pré-adhésion. Le projet veillera à répondre aux exigences européennes en termes de contrôles, d'efficacité et d'efficience des mesures, via l'ajustement des outils et logiciels existants pour gérer la nouvelle programmation de développement rural 2014-2020.
En résumé, le jumelage permettra d'accompagner :
- L'autorité de gestion pour la définition des programmes opérationnels du développement rural avec l'introduction de nouvelles mesures (Leader, conseil agricole) ;
- L'agence de paiement pour la préparation de son accréditation, pour la mise en œuvre de IPARD sur la période 2014-2020.
Ce jumelage sera organisé autour de missions de conseil, des programmes de formation sur-mesure, des séminaires, formations et conférences, des rédactions de manuels de procédures et des visites d'études.</td></tr>
<tr><td>Descriptif des activités</td><td colspan="2">Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un expert long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant à Skopje pour 24 mois (extension possible de 2 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts macédoniens et français et européens :
- De programmer et organiser les interventions de l'équipe d'experts court-terme ;
- De s'assurer que les éléments pertinents, composant l'acquis dans ce domaine sont rendus disponibles pour leur usage dans le cadre des activités du jumelage ;
- D'assister les experts courts termes en précisant leurs tâches au fur et à mesure du déroulement du jumelage et en s'assurant, avec le concours de son homologue macédonien, de la fourniture des éléments de contexte et des informations nécessaires à leurs missions ;
- De préparer et mettre en œuvre le déroulement technique et administratif des activités et de vérifier la compréhension en profondeur des problématiques et l'adéquation des résultats ;
- D'identifier, avec le concours de son homologue macédonien, les experts nationaux appropriés ;
- De rencontrer régulièrement le chef de projet macédonien ;
- De préparer les rapports intermédiaires d'avancement du projet.
Le CRJ exécutera sa mission et agira exclusivement dans l'intérêt de l'administration d'accueil du pays bénéficiaire et dans celui de l'Union Européenne.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">En partenariat étroit avec les Services du Ministère en charge l'Agriculture et l'agence IPARD macédonienne et de la délégation de l'Union européenne, il/elle sera également amené/e à superviser le projet pour atteindre les objectifs du projet.</td></tr>
<tr><td>Compétences liées au poste</td><td><u>Savoirs :</u></td><td><u>Savoir-faire :</u></td></tr>
<tr><td></td><td>- Diplôme universitaire dans le domaine de l'Agriculture, de l'agronomie ou en économie ;
- Excellente maîtrise de l'anglais ;
- Forte aptitude à la coordination, à l'analyse, à la communication et travail en équipe multidisciplinaire.</td><td>Minimum 10 années d'expériences professionnelles
<u>Expériences demandées :</u>
- Gestion de projet/d'équipe dans le secteur du développement rural ;
- Fonctionnaire (ou assimilé) au sein d'une administration publique ;
- Préparation et la mise en œuvre des politiques nationales/stratégies/programmes communautaires dans le secteur de la PAC (1er ou 2ème pilier) ;
- Au moins 3 années d'expériences dans la mise en œuvre de la conditionnalité au sein du 1er ou du 2ème pilier de la PAC ;
- Expérience de travail dans les États membres de l'UE ou de pré-adhésion ou des pays des Balkans souhaitée.</td></tr>
<tr><td>Modalités de candidature</td><td colspan="2">Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un CV en anglais (modèle Europass disponible sur le site http://europass.cedefop.europa.eu/), par voie électronique et</td></tr>
</table>

	sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard **au 20 février 2015**, délai de rigueur, à Monique Tran, directeur du GIP ADECIA et Anne Gautier, chef du bureau des relations bilatérales à la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Contacts	Martin Deruaz, MAAF/SRI (alexandre.bouchot@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.57.59 Pierre Poussard, GIP ADECIA (pierre.poussard@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.81.79
Pour en savoir plus	http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html

adecia
Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux

Présentation des conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).

Responsabilités
Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 24 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

Rémunération
Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal (dont les primes, supplément familial…) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance au taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. (pour la Macédoine : 85.5 euros / jour, sur toute la durée du projet).

Les frais suivants lui seront également remboursés (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement:
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

Spécificités des agents à la retraite
Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires.
Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Expert long-terme International
Responsable de projet de coopération internationale (CRJ) en Tunisie à Tunis
dans le cadre d'un jumelage « Agriculture et Développement rural » (F/H)

Début de mission estimée : Septembre 2015

Catégorie A / A+

Niveau de classement parcours professionnel : 3

Missions de la structure	Un appel à proposition a été lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Tunisie de 36 mois, intitulé **« Appui institutionnel au profit du Ministère de l'Agriculture tunisien».** La France envisage de répondre à cet appel et doit notamment proposer un(e) chef de projet et un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ) qui fait l'objet du présent appel à candidature.	
Objectifs du poste	S'inscrivant dans le cadre de l'initiative ENPARD, ce projet de jumelage entre le Ministère de l'agriculture tunisien et une administration d'un Etat-Membre a **pour objectif général de contribuer à la conception d'une stratégie nationale agricole et rurale qui améliore de manière durable et soutenable les conditions de vie des populations rurales et renforce la sécurité alimentaire du pays.** Son objectif spécifique est d'améliorer, par la mise en œuvre d'actions pilotes, l'attractivité des territoires ruraux en valorisant durablement les ressources locales agricoles et non agricoles, au bénéfice de l'insertion économique et sociale des groupes les plus vulnérables. L'initiative ENPARD de l'Union européenne (Programme Européen de Voisinage pour le Développement Agricole et Rural) a un double objectif : d'une part redynamiser le développement de l'agriculture afin qu'elle offre des produits qui répondent aux exigences des marchés nationaux et d'exportation ; d'autre part mettre en place des politiques adéquates permettant le développement des zones rurales pauvres et marginalisées.	
Descriptif des activités	Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un expert long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien. Durant cette période, le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées. Ses missions consistent notamment à : - La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ; - La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ; - L'organisation des ateliers de travail, de formation et de restitution ainsi que des visites d'étude ; - La coordination du pilotage du projet et l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ; - Le suivi des activités réalisées par les experts courts termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ; - La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations. La langue de travail sera le français.	
Champ relationnel du poste	En renforçant les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques agricoles et rurales inclusives, participatives et de long terme, ce projet de jumelage tend à accompagner le ministère dans sa démarche d'amélioration de l'efficience des politiques agricoles et rurales et de contribution au développement durable, avec toutes les DG du ministère et les Institutions sous sa tutelle.	
Compétences liées au poste	**Savoirs :**	**Savoir-faire :**
	- Diplôme universitaire dans le domaine de l'Agriculture, de l'agronomie ou en économie ; - Excellente maîtrise du français, la langue arabe serait un plus ; - Forte aptitude à la coordination, à l'analyse, à la communication et travail en équipe multidisciplinaire ; - Grande capacité d'écoute.	Minimum 10 années d'expériences professionnelles Expériences demandées : - Gestion de projet/d'équipe dans le secteur du développement rural ; - Fonctionnaire (ou assimilé) au sein d'une administration publique ; - Préparation et la mise en œuvre des politiques nationales / stratégies / programmes communautaires dans le secteur de la PAC (1er ou 2ème pilier) ; - Très bonne connaissance de l'approche Leader ; - Expertise dans le domaine des statistiques agricoles.
Modalités de candidature	Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un **CV en français** (modèle Europass disponible sur le site http://europass.cedefop.europa.eu/), par voie électronique et sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard le **20 février 2015**, délai de rigueur, à Monique Tran, Directrice du GIP ADECIA et Anne Gautier, Chef du bureau des relations bilatérales au MAAF / SRI.	
Contacts	Alexandre Bouchot, MAAF/SRI (alexandre.bouchot@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.48.73 Pierre Poussard, GIP ADECIA (pierre.poussard@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.81.79	
Pour en savoir plus	http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html http://ec.europa.eu/europeaid/documents/aap/2013/af_aap-spe_2013_tun_p4.pdf	

Présentation du rôle des Conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ).

Responsabilités
Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 36 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

Rémunération
Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal (dont les primes, supplément familial…) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.

Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.

En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance égale à une demi-indemnité journalière selon le taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. (pour la Tunisie : 78 euros / jour, sur toute la durée du projet).

Les frais suivants lui seront également remboursés (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement:
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

Spécificités des agents à la retraite

Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires.

Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Expert long-terme International
Responsable de projet de coopération internationale (CRJ) en Tunisie à Tunis
dans le cadre d'un jumelage « Maitrise des risques sanitaires et environnementaux » (F/H)

Début de mission estimée : Juin 2015

<table>
<tr><td colspan="3">Catégorie A ou A+
Niveau de classement parcours professionnel : 3</td></tr>
<tr><td>Missions de la structure</td><td colspan="2">Un appel à proposition a été lancé auprès des États membres de l'Union européenne pour un projet de jumelage avec la Tunisie de 24 mois, intitulé « Appui institutionnel en matière de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux». La France envisage de répondre à cet appel et doit notamment proposer un(e) chef de projet et un(e) Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ) qui fait l'objet du présent appel à candidature.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">L'objectif du jumelage est de renforcer le système national de sécurité sanitaire en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ANCSEP principalement
Il s'agit de mettre en place une approche globale et harmonisée qui contribue à l'amélioration du système préventif tunisien et à une reconnaissance de son système de surveillance, de contrôle et d'évaluation de la conformité.
La sécurité sanitaire au sens du présent projet s'applique aux domaines de l'alimentation, l'environnement, et les produits de santé.</td></tr>
<tr><td>Descriptif des activités</td><td colspan="2">Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un expert long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien. Durant cette période, le CRJ assurera la gestion du projet et accomplira les tâches qui lui sont affectées.
Ses missions consistent notamment à :
- La coordination des différentes interventions des experts lors de leurs visites techniques et au moment du déroulement des actions ;
- La mise en place des comités, commissions et groupes de travail nécessaires au bon déroulement du projet ;
- L'organisation des ateliers de travail, de formation et de restitution ainsi que des visites d'étude ;
- La coordination du pilotage du projet et l'élaboration des rapports de suivi intermédiaires ;
- Le suivi des activités réalisées par les experts courts termes et la coordination de l'élaboration des documents et rapports techniques requis ;
- La préparation et la mise en œuvre des actions d'information et de communication sur le projet et ses réalisations.
La langue de travail sera le français.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Il/elle sera amené/e à superviser la mise à jour du cadre législatif au regard de la réglementation européenne dans ce domaine et à assister l'ANCSEP et les institutions et services tunisiens en charge de ces sujets.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Connaissance approfondie des Règlements et des Directives de l'UE dans le domaine sanitaire et/ou phytosanitaire ainsi que de leur transposition au niveau national des meilleures pratiques européennes en matière de normes SPS ;
- Forte aptitude à la communication et travail en équipe interculturelle et multidisciplinaire.</td><td>- Expérience minimum de 7 ans dans le domaine de la sécurité sanitaire (Alimentation, Environnement et/ ou Produits de santé) ;
- Expérience dans la conduite et la gestion de projets (de préférence financés par l'UE) et de mises en œuvre d'actions d'assistance techniques et de conseil ;
- Expérience à l'international souhaitée ;
- Capacités de rédaction et de communication ;
- Maîtrise des logiciels de bureautiques courants (tableur, traitement de texte, présentation).</td></tr>
<tr><td>MODALITES DE CANDIDATURE</td><td colspan="2">Les candidatures devront être transmises, accompagnées d'un CV en français (modèle Europass disponible sur le site http://europass.cedefop.europa.eu/), par voie électronique et sous couvert du chef de service. Elles sont à adresser au plus tard le 16 février 2015, délai de rigueur, à Monique Tran, Directrice du GIP ADECIA et Pierre Primot, Chef du bureau des négociations européennes et multilatérales à la Direction générale de l'alimentation</td></tr>
<tr><td>CONTACTS</td><td colspan="2">Pierre PRIMOT (pierre.primot@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.80.02
Rémi PROUST, GIP ADECIA (remi.proust@agriculture.gouv.fr - Tél. : 01.49.55.44.33</td></tr>
<tr><td>Pour en savoir plus</td><td colspan="2">http://ec.europa.eu/enlargement/tenders/twinning/index_en.htm
http://www.adecia.org/notre-expertise/jumelages-institutionnels.html</td></tr>
</table>

Présentation du rôle des Conseillers résidents de jumelage

Dans le cadre des appels à proposition de Jumelages de plus de 6 mois, la France doit proposer un/une Conseiller(ère) résident(e) de jumelage (CRJ)

Responsabilités
Le conseiller(ère) résident(e) de jumelage est un(e) expert(e) long-terme international ayant en charge la direction des opérations au quotidien.
Résidant dans le pays bénéficiaire pour une longue durée (de 12 à 24 mois), il/elle sera responsable de la gestion globale et la coordination des activités du projet, en collaboration étroite avec le chef de projet et les experts du pays bénéficiaires et français :

- préparer tous les documents liés au jumelage,
- coordonner et organiser les activités de formation et de visites d'étude,
- fournir des conseils techniques pour la gestion du personnel dans le cadre du développement du projet,
- faciliter la coordination entre les ministères et les institutions impliquées,
- organiser des réunions avec les acteurs et parties prenantes du projet,
- fournir un appui aux experts court-terme pour la bonne organisation des formations.

Le départ et le retour de l'agent en mission long-terme peuvent être facilement anticipés :

- une période de latence de 6 à 12 mois, entre le dépôt d'une offre et le départ en mission,
- la durée d'un jumelage est fixée dès le début, et peut être allongée d'une durée de 3 mois maximum.

Rémunération
Le CRJ continuera à percevoir son salaire normal (dont les primes, supplément familial…) dans son État membre d'origine tout au long de sa mission.
Pour le compte du MAAF, le GIP Adecia perçoit une somme équivalente à celle qu'il aurait perçue s'il avait continué à travailler dans son administration d'origine (et non à l'étranger), y compris les charges sociales et patronales assimilées, plus une prime de 6 % du montant total pour couvrir les frais supplémentaires d'un remplaçant.
En plus de son salaire normal, le CRJ recevra une allocation de subsistance égale à une demi-indemnité journalière selon le taux fixé par la Commission pour toute la durée de sa mission. (pour la Tunisie : 78 euros / jour, sur toute la durée du projet).
Les frais suivants lui seront également remboursés (sur présentation d'un justificatif du paiement) en fonction d'un barème applicable à tous les EM:

- loyers pour logement:
- frais de scolarité si le CRJ est accompagné de ses enfants;
- frais de voyage au début et à la fin de sa mission;
- frais de déménagement (pour le contenu complet de son ménage s'il est accompagné de sa famille ou pour une partie de ses effets personnels, s'il déménage seul);
- indemnité mensuelle pour voyage aller-retour dans l'EM à partir du second mois de sa mission, si aucun frais lié aux membres de la famille n'est facturé au projet;
- assurance maladie et accident.

Spécificités des agents à la retraite

Des experts récemment mis à la retraite (moins de deux ans avant le lancement du projet) peuvent être réengagés en qualité d'agents publics temporaires soit par une administration, soit par un organisme mandaté. À l'instar des fonctionnaires non statutaires, ils doivent être liés contractuellement à l'organisme responsable du projet de jumelage. Le remboursement du salaire des experts récemment mis à la retraite s'effectuera selon les mêmes principes que ceux qui ont été énoncés plus haut pour les agents publics temporaires. Si la législation nationale prévoit la déduction du montant de la retraite du traitement du fonctionnaire du secteur public, le projet ne remboursera que les dépenses salariales réelles du contractant.

Agence pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux
Assistance Technique France

JUMELAGE : « Appui institutionnel en matière de maîtrise des risques sanitaires et environnementaux» TN/14/ENP/HE/44

Pays	**République Tunisienne**
Bénéficiaires	Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnementale des Produits (ANCSEP)
Durée	24 mois
Echéancier	Juin 2015 à Mai 2017
Budget	1 M€
Structures françaises concernées	Opérateurs « Agricoles » : MAAF (DGAL, DICOM), ANSES, FVI, CGAAER, Agreenium, IFREMER Autres opérateurs (Santé/ Environnement) : Regroupés par Expertise France
Expertise	Chef de Projet : En cours de sélection Conseiller résident de jumelage : En cours de sélection 350 jours d'expertise court-terme en Tunisie (70 missions de 5 jours), Visites d'étude (3), Stages (2)
Description des objectifs	L'objectif du jumelage est de renforcer le système national de sécurité sanitaire en vue d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux à travers le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de l'ANCSEP principalement Il s'agit de mettre en place une approche globale et harmonisée qui contribue à l'amélioration du système préventif tunisien et à une reconnaissance de son système de surveillance, de contrôle et d'évaluation de la conformité. La sécurité sanitaire au sens du présent projet s'applique aux domaines de l'alimentation, l'environnement, et les produits de santé.
Résultats et activités	Ces activités devront permettre d'aboutir à quatre résultats obligatoires: - Résultat 1 : La législation et la règlementation relatives à la sécurité sanitaire harmonisées avec celles de l'UE; - Résultat 2 : La stratégie et l'organisation du système de sécurité sanitaire revues, améliorées et adaptées à l'approche internationale ; - Résultat 3 : L'organisation et les capacités managériales et techniques de l'ANCSEP renforcées ; - Résultat 4 : Les opérateurs, les partenaires et les parties prenantes sensibilisés aux risques sanitaires et à leur maitrise. Les activités du projet de jumelage ont été réparties en quatre volets : - Volet 1 : Rapprochement législatif et réglementaire (70 h/j) *1.1 Etablissement de la cartographie des textes européens et tunisiens relatifs à la sécurité sanitaire* *1.2 Elaboration des projets de textes et des recommandations d'amendements* - Volet 2 : Stratégie et organisation du système de sécurité sanitaire (40 h/j) *2.1 Elaboration d'une stratégie nationale de sécurité sanitaire.* *2.2 Organisation du système de sécurité sanitaire* - Volet 3 : Organisation et capacités d'intervention de l'ANCSEP (190 h/j) *3.1 Revue et amélioration de l'organisation de l'ANCSEP et de son fonctionnement.* *3.2 Elaboration d'un plan stratégique de développement de l'ANCSEP* *3.3 Amélioration de l'expertise et de la capacité d'intervention de l'ANCSEP* *3.4 Mise en place d'un système de management de la qualité (ISO 9001)* *3.5 Développement des activités veille et recherche* *3.6 Développement d'outils support pour l'activité de l'ANCSEP* *3.7 Développement de l'activité surveillance, vigilance et alerte au sein de l'ANCSEP* - Volet 4 : Communication et coopération (50 h/j) *4.1 Renforcement des activités communication et coopération de l'ANCSEP* *4.2 Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication et du plan y afférent.*

Date : 12/01//2015

Poste à pourvoir	**Chargé de projets scientifiques et techniques en génomique bactérienne (H/F)**
Catégorie d'emploi	**Agent contractuel de catégorie 2 ou fonctionnaire de catégorie A**
Type de contrat	**Contrat à durée indéterminée de droit public, détachement, affectation**
Localisation	**Maisons-Alfort (94)**
Prise de fonction	**1er mars 2015**
Rémunération	***selon l'expérience et le niveau de formation par référence aux grilles indiciaires des agences sanitaires, en application du décret n° 2003-224 du 7 mars 2003, ou selon statut particulier si fonctionnaire.***

L'AGENCE ET L'ENTITE D'AFFECTATION

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de l'Agriculture, de la Consommation, de l'Environnement, de la Santé et du Travail. Elle intervient dans les domaines du travail, de l'environnement, de l'alimentation, de la santé et du bien-être des animaux, de la santé des végétaux avec un objectif prioritaire : contribuer à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs.
Pour élaborer des recommandations de santé publique, l'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante, pluridisciplinaire, collective et contradictoire. Elle s'appuie sur un réseau de 11 laboratoires de référence et de recherche sur 18 sites. Ils ont des missions d'expertise, de surveillance épidémiologique, d'alerte et de conseil scientifique et technique. Ils assurent, ainsi, un rôle essentiel dans la qualification des dangers par la collecte des données issues des réseaux de laboratoires agréés.

L'Anses en chiffres

- 1350 agents
- 800 experts extérieurs mobilisés
- 130 millions d'euros au budget annuel
- 8000 avis émis depuis 1999
- 80 mandats de référence nationale
- 250 publications scientifiques par an
- 100 doctorants et post-docs

Pour en savoir plus : www.anses.fr

Département / Service recruteur	Laboratoire de sécurité des aliments, site de Maisons-Alfort Département des contaminants microbiologiques des aliments
Missions / contexte	La détection, l'identification et la caractérisation des dangers microbiologiques d'origine agroalimentaire sont des missions prioritaires du laboratoire. Ces actions, portées par le département des contaminants microbiologiques des aliments, s'inscrivent dans le cadre du contrôle, de l'appréciation du risque et de la surveillance des pathogènes transmis par les aliments. Elles s'exercent notamment dans le cadre de mandats de référence nationaux et/ou européens notamment sur *Salmonella*, *Listeria* ou *Staphylococcus*. En particulier, le département collecte l'ensemble des informations pertinentes relatives à ces agents bactériens afin de réaliser une surveillance épidémiologique. Ces nombreuses données sont exploitées et utilisées pour la détection de clones émergents et l'investigation des foyers de toxi-infections alimentaires (collectives) humaines. Dans le cadre de son activité de recherche, le département développe, valide et applique de nouvelles méthodes moléculaires pour améliorer les capacités d'identification et de caractérisation des pathogènes. Les objectifs sont d'améliorer la rapidité, la précision, l'exhaustivité ou encore la sensibilité de ces méthodes. Le poste vient renforcer nos capacités scientifiques pour l'analyse des données de séquençage haut-débit et la mise en œuvre de nouvelles stratégies de détection des pathogènes alimentaires.

DESCRIPTION DU POSTE

Missions

Sous l'autorité du chef de département, le titulaire du poste exercera ses fonctions au sein d'une mission transversale composée de 6 agents bio-informaticiens et statisticiens fonctionnant en mode projet au sein du département. Sous l'autorité hiérarchique du responsable de mission et en étroite coopération avec les autres structures du département, le chargé de projet sera responsable de la bonne exécution des stratégies d'analyse génomiques définies conjointement avec les responsables de projet. Ces projets feront appel aux données de séquençage haut-débit en lien avec les plates-formes NGS (séquençage) et PCR haut-débits de l'Anses.
D'autre part, le chargé de projet devra s'impliquer dans les actions d'animation scientifiques et techniques sur son champ de compétence au sein du laboratoire.

Activités

Le titulaire sera impliqué dans les différents projets pour la réalisation d'objectifs de son domaine de compétence. Il intervient plus particulièrement pour ;

i) Documenter la variation génomique au sein des espèces bactériennes d'intérêt pour le laboratoire avec notamment dans un premier temps, deux axes principaux d'investigation sur *Salmonella* et *Listeria ;*
ii) Explorer les mécanismes responsables de la virulence et lier les variations génétiques mesurées aux données phénotypiques des pathogènes et à leur dynamique épidémiologique ;
iii) Identifier et tester de nouvelles stratégies de typage moléculaire ;
iv) Assurer l'animation scientifique et technique de la thématique NGS/WGS au sein du département.

Les activités menées devront s'inscrire dans le respect des procédures qualité. Le titulaire participera à la formation et à l'encadrement technique des stagiaires /doctorants français ou étrangers.

Conditions particulières

Etat de santé compatible avec la manipulation de pathogène de classe 2 et 3.

PROFIL RECHERCHÉ

Diplômes requis

Diplôme Bac+5 en microbiologie, une thèse dans le domaine de la génomique bactérienne serait appréciée.

Expériences similaires

Une expérience avérée d'au moins 3 ans minimum en thèse ou de 2 ans minimum en post-doc dans le domaine de la génomique bactérienne est indispensable.

Compétences

- Maîtrise de l'administration et exploitation de systèmes Linux
- La connaissance de logiciels tels que BLAST, FASTQC, PRINSEQ, VELVET, BOWTIE, BWA, SOAP, SAMtools, BCFtools, TABLET est souhaitée
- Utilisation de gestionnaire de workflow comme galaxy
- Bonne connaissance des bases de données biologiques publiques
- Capacité à s'approprier les différents projets de recherche issus du département
- Force de proposition pour identifier les axes à développer
- Aptitude au dialogue avec les scientifiques et ingénieurs des équipes portant les projets et avec les ressources bio-informatiques et statistiques au sein de la mission
- Volonté forte de travailler de manière transversale
- Motivation pour mener une recherche appliquée dans le secteur de la santé publique et de l'épidémiologie
- Bonne aptitude à la communication.

POUR POSTULER

Date limite de réponse : 28 février 2015

Renseignements sur le poste : Michel-Yves Mistou Chef du département 01 49 77 13 11 ou michel-yves.mistou@anses.fr

Adresser les candidatures par courriel (lettre de motivation + cv) en indiquant la référence 2014-128 **à :** recrutement@anses.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Agence de Services et de Paiement
Délégation Régionale de Martinique
7 immeuble Exodom
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN

Chef(fe) de service Formation professionnelle et emploi

<table>
<tr><td colspan="3">N°du poste : F4183
Catégorie : A</td></tr>
<tr><td colspan="2">Cotation parcours professionnel
postes catégorie A : Cotation en cours</td><td>Cotation part fonction PFR : 3,5</td></tr>
<tr><td colspan="3">Poste vacant/SREPES</td></tr>
<tr><td>Présentation de l'environnement professionnel</td><td colspan="2">Rattaché au délégué régional de l'ASP en Martinique, le(la) titulaire est chargé(e) du pilotage du service Formation professionnelle et emploi. Il(elle) est membre du comité de direction de la délégation régionale.</td></tr>
<tr><td>Objectifs du poste</td><td colspan="2">Le(la) titulaire dirige le service dédié à la gestion des dossiers de l'insertion professionnelle, de la formation professionnelle et de l'apprentissage relatifs à des mesures nationales et locales.</td></tr>
<tr><td>Description des missions à exercer ou des tâches à exécuter</td><td colspan="2">Seconder, conseiller le délégué régional, le remplacer si nécessaire lors de ses absences.
Participer au fonctionnement général de la délégation régionale.
Manager les agents du service.
Piloter et superviser l'activité du service.
Assurer l'organisation opérationnelle du service.
Mettre en œuvre et assurer le suivi des dispositifs dont il(elle) a la responsabilité.
Etre l'interlocuteur privilégié des partenaires, des donneurs d'ordre et des directions du siège de l'ASP dans le domaine de compétence.
Respecter les engagements contractuels de l'ASP vis-à-vis des partenaires et donneurs d'ordre.</td></tr>
<tr><td>Champ relationnel du poste</td><td colspan="2">Les services de la délégation régionale.
Les partenaires institutionnels (services déconcentrés de l'Etat, collectivités locales, Pôle emploi, missions locales, …).
Les directions du siège de l'ASP.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Compétences liées au poste</td><td>Savoirs :</td><td>Savoir-faire :</td></tr>
<tr><td>- Maîtrise des politiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle ;
- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel ;
- Maîtrise des techniques de communication écrite et orale.</td><td>- Aptitude au management et à la conduite de projet ;
- Savoir diriger, animer, gérer une équipe ;
- Capacité à négocier ;
- Etre force de proposition ;
- Rendre compte ;
- Devoir de réserve et de discrétion.</td></tr>
<tr><td>Personnes à contacter</td><td colspan="2">- Laurent NICOLAS, Délégué régional – Tél. : 05.96.50.90.30
laurent.nicolas@asp-public.fr
M. Thierry DOUVILLE, chef de service adjoint DRH/SEEC – Tél. : 05.55.12.00.72
thierry.douville@asp-public.fr
Mme Evelyne DELAFONTAINE, DRH Conseillère emploi-formation - SEEC
Tél. : 05.55.12.07.72
evelyne.delafontaine@asp-public.fr</td></tr>
</table>

Appel à candidature

Chargé(e) de mission

Réalisation d'un état des lieux des connaissances sur les milieux aquatiques

Poste de catégorie A

Poste d'une **durée de 12 mois ouvert à compter de mars 2015**.

Ouvert aux fonctionnaires et aux contractuels.

Le Parc national des Cévennes

Le Parc national des Cévennes couvre près de 2 700 km² avec un cœur protégé avoisinant les 950 km et d'environs 7 400 km de cours d'eau. Il est réparti sur 127 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 110 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée un carrefour et un refuge pour toutes les formes de vie, du sauvage à l'humain, en étroite osmose.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, lui ont valu successivement un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère combinant conservation et développement, et récemment en Bien du Patrimoine Mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants.

L'établissement public a élaboré avec les partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, qui va faire vivre ce triple classement dans un projet de territoire à 15 ans.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services : Connaissance et Veille du territoire / Développement durable / Accueil et Sensibilisation.

Il est présent à Florac avec son siège et sur 4 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Vallées cévenoles.

Le poste est rattaché au service Développement durable.

Le **service Développement durable** comprend trois pôles : Forêt / Agri-environnement / Architecture-Urbanisme-Paysage et rassemble 18 personnes dont 8 affectées à des massifs.
Il en a charge notamment :

- la politique en matière d'eau
- la politique en matière de chasse, de pêche et de cueillette
- la politique agri-environnementale du parc (Pôle Agri-environnement)
- la politique forestière du parc (Pôle Forêt)
- la politique architecturale et en matière d'urbanisme du parc (Pôle Architecture-Urbanisme-Paysage)
- l'instruction et le suivi des demandes d'autorisation dans tous ses domaines

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du chargé de mission Eau et Milieux aquatiques, le poste est **basé à Florac** (48).

Il a en charge :

- l'élaboration d'une synthèse des connaissances sur le territoire du Parc concernant l'eau et les milieux aquatiques, nécessitant :

    - la collecte des informations chez l'ensemble des partenaires travaillant dans le domaine (18 pré-identifiés)
    - la mise en forme de ces informations (rapport, bases de données, cartographie)
    - l'homogénéisation de ces informations venant de sources très variées selon des formats diverses (DREAL, DDT, Agence de l'eau, ONEMA, Conseil Généraux,…)
- le partage des connaissances avec les différents interlocuteurs (réunions, communication)
- l'analyse des données (mise en relief des connaissances et des pressions)
- la définition des pistes d'action en matière d'interventions sur les milieux aquatiques pour réduire les pressions identifiées

Poste avec de nombreux déplacements à l'échelle régionale mais peu de travail de terrain (environ 5% du temps pour connaitre le territoire et éventuellement participer aux collectes d'informations réalisées par le Parc).

Compétences recherchées

- Connaissances requises en matière de gestion de l'eau
- Connaissances requises en matière de politiques environnementales
- Connaissances requises en matière de données sur l'eau
- Connaissances des politiques publiques en matière d'eau
- Connaissance indispensable de QGIS et outils associés
- Bonnes capacités rédactionnelles et aptitudes au travail en réseau
- Grande rigueur dans l'organisation et esprit d'initiative
- Très bonnes qualités relationnelles

Statut, diplômes, expérience et niveau de formation souhaité

- Formation supérieure en gestion de l'eau et/ou environnement (ingénieur ou Master 2)
- Expérience dans la rédaction de document de synthèse
- Permis de conduire B indispensable

Modalités de dépôt des candidatures

Adresser, **avant le dimanche 15 février 2015** une lettre de motivation et un curriculum vitae à :

Monsieur le Directeur du Parc national des Cévennes
Secrétariat Général
6 bis place du palais
48400 FLORAC

ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante :
celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Le directeur convoquera les candidats sélectionnés pour les auditionner **le mercredi 25 février 2015.**
Pour ces auditions, la direction sera accompagnée de la secrétaire générale.

Toute personne ayant fait acte de candidature sera informée par courrier des suites données à cet appel à candidature.

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Mme Céline BILLAULT, secrétaire général du Parc national des Cévennes
04 66 49 53 28 – celine.billault@cevennes-parcnational.fr

ou M. Grégoire GAUTIER, chef du service Développement durable
04 66 49 53 69 - gregoire.gautier@cevennes-parcnational.fr

ou M. Yannick MANCHE, chargé de mission Eau et Milieux aquatiques
04 66 49 53 34 – yannick.manche@cevennes-parcnational.fr